



Conseil Municipal Procès-Verbal Séance du 30 mars 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt et deux, le trente du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique BUCCI ALBERTO, Maire en exercice,

<u>PRÉSENTS</u>: Dominique BUCCI ALBERTO, Jean-Pierre CLAEYMAN, Sylvain DAO-LÉNA, Françoise PAQUET, Mickaël BUCCI, Michel GRASSI, Jean-Émile MOUTTE, Philippe GOSSART, Joseph Ernest CHARLET

REPRÉSENTÉS: Fabrice KOWALCZYK représenté par Mickaël BUCCI

ABSENT EXCUSÉ: Yoann QUEVAL

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mickaël BUCCI

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2022

Vote: 10 pour

Désignation du secrétaire de séance : Mickaël Bucci

Comptabilité /Finances

Comptabilité 2021

Comptes de gestion 2021

Le compte Administratif et le compte de gestion doivent identiques.

Le compte de gestion est établi par letrésorier et le compte administratif par l'ordonnateur c'està-dire Madame le Maire

Compte de gestion du budget :

Section investissement : résultat exercice excédent : 395 214.17 €
Section de fonctionnement : résultat exercice excédent : 243 535.23

Total des sections : 638749.40 €

Report des résultats antérieurs 2020 : Section investissement : -293 233.28 € Section de fonctionnement : 174 545.06 €

Résultat de clôture :

Section investissement : 101 980.29 € Section de fonctionnement : 258 080,29 €

Résultat cumulé: 360 061.18 €

Pour le compte administratif il faut ajouter les restes à réaliser (RAR) qui sont des dépenses comme des recettes (subventions ou emprunts).

RAR dépenses : 777 442 €

RAR Recettes: 491 908 €

Soit une différence de 285 634 €(restes à recouvrir)

285 634 €-101 980.89 € = 183 365.11 €(besoin de financement)

Fin 2021 l'excédent de fonctionnement permet d'abonder la section investissement :

Excèdent 258 028.29 - 183 653.11 = 74 427.18€

Affectation de 184 000 € pour couvrir les besoins.

Reste 74 427.16 € report sur en recette en excédent de fonctionnement : 74 080.29 €.

Approbation du Compte de gestion Vote : 10 pour

Compte de gestion du budget Camping

Total dépenses de fonctionnement : 28 970,23 €

Total recettes de fonctionnement : 35 572,63 €

Solde d'exécution: 6 602,40 €

Report de l'exercice N-1: 7771,02 €

Résultat cumulé: 14 373,42 €

Il est précisé que ce budget est exprimé hors taxes et est assujetti à TVA.

Au vu de la gestion du camping (DSP), la commune va devoir intégrer le budget camping au budget général.

Approbation du Compte de gestion Vote : 10 pour

Compte de gestion du budget de l'eau

Total dépenses de fonctionnement : 104 523,41 € Total recettes de fonctionnement : 112 916,77 €

Solde d'exécution : + 8 393,36 €

Report de l'exercice N-1: + 21 432,83 €

Résultat cumulé: + 29 826,19 €

Total dépenses d'investissement : 290 340,67 € Total recettes d'investissement : 223 303,79 €

Solde d'exécution : - 67 036,88 € Report de l'exercice N-1 : - 1 817,76 €

Résultat cumulé : - 68 854,64 €

RAR dépenses 101 500,00 € RAR recettes 163 307,00 €

Diff: + 61 807,00 € Affectation: 10000 €

Budgets Général, Camping, Eau

Sortie de Madame le Maire pour le vote des comptes administratifs présentés par Monsieur Claeyman.

Approbation du compte administratif

Budget général: 9 Pour

Budget Camping: 9 pour

Budget eau: 9 pour

Madame le Maire revient dans la salle.

♣ Affectations de résultats

Budget Général

Madame le Maire expose au Conseil que le Compte Administratif 2021 Général (M 14) de la Commune fait apparaître pour l'exercice en cours :

- * Un excédent de fonctionnement de 258 080.29 €.
- * Un excédent d'investissement de 101 980.89 €.
- * Un solde négatif de 285 634.00€ de restes à réaliser d'investissement.

Pour couvrir le déficit de la section d'investissement, elle propose d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de la manière suivante :

- En effectuant une réserve au compte 1068 en recette d'investissement pour la somme de 184 000,00 €.
- -En reportant le reliquat disponible en recette de fonctionnement chapitre 002 « excédent antérieur reporté » la somme de 74 080.29 €.

Vote: 10 pour

Budget Camping

Madame le Maire expose au Conseil que le Compte Administratif 2020 du Camping Municipal (M4) fait apparaître pour l'exercice en cours :

- * Un excédent de fonctionnement de 14 373.42 €
- * Un excédent d'investissement de 111 385.35 €

Elle propose par conséquent d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de la manière suivante :

En reportant en recette de fonctionnement chapitre 002 « excédent antérieur reporté» la somme de 14 373.42 €.

Vote: 10 pour

Budget Eau

Madame le Maire expose au Conseil que le Compte Administratif 2021 de l'eau (M49) fait apparaître pour l'exercice en cours :

- * Un excédent de fonctionnement de 29 826.19 €.
- * Un déficit d'investissement de 68 854.64 €.

* Un solde positif de 61 807.00 € de restes à réaliser d'investissement.

Elle propose par conséquent d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de la manière suivante :

- En effectuant une réserve au compte 1068 en recette d'investissement pour la somme de 10 000.00 €.
- En reportant le reliquat disponible en recette de fonctionnement chapitre 002 « excédent antérieur reporté » la somme de 19 826.19 €.

Vote: 10 pour

Comptabilité 2022

Vote des participations et des subventions

Vote des participations et subventions suivantes attribuées aux divers bénéficiaires (conformément aux pages détaillées concernées du budget) :

Article 65548 Contributions aux organismes de regroupement

Total: 43 432,00 €

Parc Naturel Régional du Queyras 9 628,00 €

Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Eclairage Public 8 434,00€ (électricité

éclairage public et réparation)

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Crèche 25 370,00 €

Vote: 10 pour

Participations et subventions de la Commune aux divers Organismes et Associations

Vote des participations et subventions suivantes attribuées aux divers bénéficiaires (conformément aux pages détaillées concernées du budget) :

* Article 6574 Subventions -Fonctionnement (privé) Autres Organismes

	Total : 28 270,00€
Association Culture et Loisirs	15 000,00 €
Accueil de Loisirs sans Hébergement les Renardeaux	5 165,00 €
Association respect des animaux	400,00€
Fondation du Patrimoine	55,00€
Secours populaire	200,00€
Association LABEL AIGUILLES	1 000,00 €
Maitre Chiens avalanche	150,00€
Judo Club Guillestre	100,00€
FNACA	100,00 €
CIDDFF	100,00€
Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté	200,00€

AMF Téléthon	100,00€
Queyr'Avenir	500,00€
Queyras passion	100,00€
Mélèzes bike	300,00€
Périscolaire ACSSQ	3 500,00 €
Club Alpin Français du Guillestrois	100,00€
AMF Ukraine	1 000,00 €
Le souvenir Français	100,00€
Association la pensée sauvage	100,00€
* <u>Article 6281</u> Concours divers	Total : 1 595,00€
* <u>Article 6281</u> Concours divers A.N.E.T.T	Total : 1 595,00€ 110,00 €
	**
A.N.E.T.T	110,00€
A.N.E.T.T Association des Maires des Hautes-Alpes	110,00 € 248,00 €
A.N.E.T.T Association des Maires des Hautes-Alpes A.N.E.M	110,00 € 248,00 € 250,00 €
A.N.E.T.T Association des Maires des Hautes-Alpes A.N.E.M Association des Maires Ruraux des Hautes Alpes	110,00 € 248,00 € 250,00 € 100,00 €
A.N.E.T.T Association des Maires des Hautes-Alpes A.N.E.M Association des Maires Ruraux des Hautes Alpes IT 05	110,00 € 248,00 € 250,00 € 100,00 € 450,00 €
A.N.E.T.T Association des Maires des Hautes-Alpes A.N.E.M Association des Maires Ruraux des Hautes Alpes IT 05 CAUE	110,00 € 248,00 € 250,00 € 100,00 € 450,00 €

Vote: 10 pour

Pour 2022, Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2021 à savoir :

Foncier bâti → 50.01%

Foncier non bâti → 120,08 %

Vote: 10 pour

<u>Urbanisme</u>

Déclassement de domaine public

Monsieur Mickaël Bucci ne prendra pas part au vote avec le pouvoir de monsieur Kowalczyk.

Madame le Maire rappelle la demande effectuée par Monsieur et Madame KOWALCZYK Fabrice pour l'acquisition d'un terrain communal situé entre les parcelles 248 et 705 de la section AB de la commune d'Aiguilles. La surface de la parcelle sera définie lors du bornage effectué par un géomètre .

Proposition de vente : 25,00 € / m².

La superficie de la parcelle du Domaine Public à déclasser sera déterminée lors de l'intervention d'un géomètre.

Il est précisé que tous les frais liés à cette affaire (géomètre, notaire, notamment) seront à la charge de Monsieur et Madame KOWALCZYK Fabrice.

Vote: 10 pour

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder au choix de la destination des bois issus des parcelles 76 (secteur Peynin- bois chatelard) et 101 (secteur Eygliers) de la forêt communale d'Aiguilles.

L'ONF propose que l'exploitation de ces coupes soit réalisée en bois façonnés.

Autorisation au Maire à signer la convention avec l'ONF pour l'exploitation desdites parcelles.

Vote: 10 pour

4 Modification de la composition de la commission communale (eau)

A la demande d'un conseiller municipal, Madame le Maire propose d'ajouter Monsieur Jean-Emile Moutte à la commission Eau.

Il est précisé que les autres commissions communales restent inchangées.

Le conseil municipal accepte d'ajouter Monsieur Jean-Emile Moutte à la commission communale Eau.

Vote: 10 pour

Présentation de la mise en place de la tarification incitative sur les déchets

Présentation de la mise en place de la tarification incitative sur les déchets par Madame le Maire.

Tarification incitative :

Cette redevance déchets aura une part fixe (abonnement) et La part variable dépendra du volume de poubelles jeté dans l'année (nombre d'ouvertures du conteneur).

Les coûts des déchets non-recyclables et des encombrants vont fortement augmenter dans les années futures.

Il faut donc avoir une gestion de nos déchets plus responsable (tri des emballages , déchets compostables).

Le déploiement de ce dispositif sera progressif. Pour Aiguilles le point qui a été retenu est le point de tri en face de la salle polyvalente (printemps 2022).

En 2024 les foyers auront des badges (ils seront facturés en fonction du nombre d'ouverture des conteneurs avec ce badge).

2025 paiement des déchets au prix juste.

Passation d'un contrat avec un cabinet œuvrant dans le domaine de l'Hydrologie pour apporter des éléments préalables à l'appel à manifestation d'intérêt que la commune souhaite lancer en 2022 concernant des projets potentiels hydroélectriques.

Rencontre Syme 05/ EDF et commune d'Aiguilles pour les projets de microcentrale (sur le lombard et Peynin).

Le concours du Syme est important c'est un support pour aider les collectivités.

